

Question relative aux vagues de chaleur dans le 14^e arrondissement

Nous sortons d'une double vague de chaleur, s'étant déroulée en mai et en juin, qui a battu des records en intensité. Cette vague de chaleur est la conséquence directe de l'organisation capitaliste des activités humaines.

Celle-ci a eu pour conséquence directe la mise en place de plans blancs à de nombreux endroits de notre pays. Le vendredi 26 juin, en 24h, 109 personnes sont mortes à leur domicile ou sur la voie publique à Paris (plus de 15 fois le nombre de morts hors période de canicule). Ce chiffre ne prend pas en compte les personnes qui sont mortes dans les hôpitaux ou des conséquences indirectes de la chaleur.

Tout le monde ne souffre pas de manière égale des conséquences du dérèglement climatique. Les personnes qui travaillent en extérieur et vivent dans une passoire thermique ont passé leurs journées et leurs nuits à plus de 35°C. Les classes populaires, en particulier vivant dans des logements sociaux pour lesquels les travaux d'isolations ne sont pas réalisés, payent le prix fort cette crise climatique qui ne va que s'aggraver.

Dans ce contexte, nous avons été alerté·es par des habitant·es sur des coupures d'eau dans les immeubles, dont des logements sociaux du 14^e arrondissement, pendant des journées entières, sans mise en place de solution de remplacement individuelle ou collective.

Pour les familles, en particulier avec des enfants, qui vont devoir passer de plus en plus de jours enfermées à l'intérieur, la question de cet accès à l'eau et de la réalisation des travaux d'isolation est un sujet de vie ou de mort. Pourtant, de nombreux·ses habitant·es de la rue de Gergovie, de la rue des Plantes et de la Porte de Vanves nous indiquent que les travaux prévus pour 2024, 2025 et 2026 ne sont toujours pas lancés.

Avez-vous prévu d'imposer aux bailleurs sociaux de mettre en place des accès à l'eau ou des distributions d'eau lors des coupures d'eaux ?

Qu'avez-vous prévu de faire pour faire respecter les délais de travaux annoncés par les bailleurs aux habitant·es ?